



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS
PGDF



RAPPORT SYNTHÈSE DE LA RÉUNION DE CONCERTATION, DE SENSIBILISATION ET D'IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS ARTISANAUX DE LA VILLE D'INONGO ET SES ENVIRONS

LIEU : SALLE DE RÉUNION DU BUREAU- PGDF-MAI-NDOMBE



Tenue le 01_MARS_2024

I. Bref Résumé de l'activité

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Gestion Durable des Forêts dans les différentes antennes où le projet est opérationnel que cette première rencontre avec les exploitants artisanaux s'est inscrite dans la province de Maï-Ndombe. C'est une activité qui fait partie de la Composante 3 dont l'Assistant Technique **Raphaël Barbiche** en est le Responsable.

Dans l'activité A3.1 : « Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie », se dégage une tâche de compléments d'études sectorielles de la filière-bois locale et identification des acteurs de la filière. C'est le recensement des exploitants, à partir de quel, le projet à travers l'antenne développera leur système de suivi et de monitoring, grâce au répertoire créé lors de cette réunion, le type d'exploitation menée par chacun d'eux, et le modèle de document qui leur permette d'accéder à la ressource forestière, la méthode d'attribution de leurs permis de coupe artisanaux et de leurs actes d'agrément,... Et tant d'autres préoccupations venaient d'être débattues lors de cette pertinente rencontre.

C'est une réunion qui a rassemblé non seulement les artisanaux d'Inongo et ses environs, mais aussi quelles que Structures étatiques ciblées en fonction de leur implication dans différentes articulations de la procédure de demande et ou d'octroi de permis de coupe artisanal et d'Agrément, d'une manière directe ou indirecte ; dans le but de comprendre le circuit utilisé par ces différents acteurs, si c'est conforme ou non à la législation forestière en vigueur, afin d'établir ensemble, un bilan-diagnostic préalable nécessaire pour identifier ce qui n'a pas correctement fonctionné pour harmoniser ces intérêts parfois divergents liés à l'utilisation et à la protection des forêts.

Cette intégration d'acteurs dans cette réunion fait partie de la démarche ascendante, participative et multipartite prenantes, qui est un moyen efficace dans l'élaboration d'une politique forestière nationale, éprouvée par un sentiment d'une propriété conjointe.

Toutes ces démarches ont pour objectif d'aider le projet à proposer des textes légaux, qui soient favorables ou acceptables à tous ces acteurs impliqués (Administration sectorielle, Communautés Locales, Exploitants artisanaux, Peuples Autochtones,...),

FEUILLE DE ROUTE DE LA REUNION.

Le tableau n°1

Temps accordé pour chaque activités	Planification d'activités	Intervenants
9h00 – 9h30	Arrivée des participants	Secrétariat de l'activité
9h30 – 10h30	-Mot d'accueil avant réunion et Présentation de 6 composantes du PGDF, dont la Composante 3 en relief ; distribution de TDRs, -Prise d'une photo d'ensemble devant le bureau.	CPEDD pour le mot d'accueil et PGDF pour la présentation des 6 Composantes
10h30 – 11h00	Pause-café	Service traiteur (LES DELICES)
11h00 – 12h30	Echanges et Débats, ventilés par des questions-Réponses sur les connaissances des artisans.	PGDF
12h30-13h30	Pause repas	Service traiteur (LES DELICES)
13h30 – 14h30	Présentation de la réglementation	PGDF/CA
14h30 – 15h30	Identification des artisans ; distribution de l'AM 084/2016 et des fiches ; orientations conseils des services étatiques.	PGDF/CA et collaborateurs
15H30	Mot de clôture de la réunion.	CPEDD

II. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) s'est dotée en novembre 2012, d'une Stratégie-Cadre nationale REDD+ ainsi que d'un plan d'investissement pour son opérationnalisation. Cette nouvelle orientation stratégique vise à lutter, de manière cohérente et intégrée, contre les moteurs de déforestation et dégradation forestière en adoptant une démarche fondée sur l'exploitation des forêts selon des modes de gestion durables qui intègrent la préservation et la valorisation des ressources forestières. Cette démarche devrait contribuer non seulement à la lutte contre le changement climatique mais également au développement socio-économique durable du pays.

Le Programme de Gestion Durable des Forêts (PDGF) a été formulé en tant que Programme sectoriel forestier du Plan d'investissement REDD+ susvisé. Il se situe dans un dispositif d'ensemble qui vise à fournir les moyens de mener à bien un programme d'amélioration de la gouvernance forestière en RDC et contribue à la

réalisation de la vision commune de développement du pays consacrée dans son Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2019-2023.

L'objectif global du Programme de Gestion Durable de Forêts est de créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC en agissant à travers six (6) composantes thématiques :

- Gouvernance
- Politique et réglementation
- Secteur artisanal de la filière forêt/bois
- Gestion des forêts communautaires et des ETD
- Gestion des concessions industrielles et de conservation
- Renforcement des capacités.

Le PGDF est mis en œuvre dans cinq provinces cibles : Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri.

Dans le souci de développer la Composante troisième, et aussi de préparer le terrain pour la mission à court terme du Consultant Patrick MUTOMBO qui se pointait à l'horizon, l'antenne PGDF-MND a prévenue organiser cette réunion en Amont car le secteur artisanal n'étant pas encore organisé, ces acteurs qui y opèrent le font d'une manière dispersée malgré la présence de leur corporation ACEFA dont le siège est ici à Inongo. C'est ce qui a justifié la tenue de cette réunion.

La présente réunion de concertation, sensibilisation et identification des artisans de la ville d'Inongo et ses environs avait porté sur :

- Identifier et sensibiliser les exploitants artisanaux vivants à Inongo et ses environs ;
- Contribuer à la constitution d'un répertoire PGDF sur les activités de l'exploitation artisanale du bois à Inongo d'abord avant d'aller plus tard en territoires,
- Les encourager à prendre conscience afin de travailler dans le respect des textes règlementaires, qui est le seul moyen pour faire couler leurs produits sans tracasseries ;
- Préciser pour chacun, le modèle d'exploitation qu'il exerce et le matériel utilisé sur terrain ;
- Créer un cadre de concertation ponctuelle, d'échange et partage d'information, à chaque moment qu'on a besoin d'eux.

III. OBJECTIFS

L'objectif général de la présente réunion était d'identifier et sensibiliser les exploitants artisanaux légaux et illégaux vivants à Inongo et ses environs en vue de constituer

un répertoire qui permettra au projet de faire leur monitoring. Spécifiquement, elle avait consisté à :

- ✓ Présenter les objectifs, les différentes composantes et les activités du PGDF telles que prévues pour la province de Mai-ndombe, en particulier la composante 3 ;
- ✓ Identifier les exploitants artisanaux légaux et illégaux vivants à Inongo et ses environs, à travers un fiche d'identification et de la liste des présences
- ✓ Sensibiliser les exploitants artisanaux illégaux et légaux venus à cette réunion afin de leur faire prendre conscience sur le respect des textes règlementaires les concernant, séance tenante, identification et lecture de quelques articles de AM 084/2016
- ✓ Evaluer ensemble le processus d'attribution de permis d'exploitation artisanale du bois (Circuit), et en tirer les leçons, notamment les goulots d'étranglement ;

IV. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Une dynamique d'échange est amorcée entre les acteurs qui sont liés à la foresterie artisanale ;
- ✓ Quelques données des exploitants artisanaux sont collectées au travers une fiche individuelle d'identification remplie par chaque exploitant artisanal présent à ladite réunion, même ceux qui n'étaient pas présent à cette réunion continuent à venir chercher leur fiches d'identification au bureau du Projet.
- ✓ Quels que services étatiques impliqués directement ou indirectement dans le circuit de demande de Permis et d'Agrement ont été associé à cette réunion, c'est le cas de :
 - Fond Forestier National (FFN)
 - Direction Provinciale de Recette (DGREM)
 - La Coordination Provinciale de l'Environnement,
 - La Conseillère Juridique du cabinet du Gouverneur
 - Le Représentant du service de Renseignement qui était présent aussi (ANR).

V. METHODOLOGIE

La réunion s'est déroulée dans une approche de Recherche-Action-Participative « R.A.P » et au respect de l'agenda qui a été mis à jour et surtout adapté au contexte de la thématique. Pour parvenir à réunir ces cibles, l'antenne a utilisé la presse, en lançant le communiqué à travers les trois chaînes locales (Radio-Sadem ; La Voix de Maï-Ndombe et la Radio Télé Communautaire –M-T8), ainsi que le système d'invitations écrites. A ce niveau, nous avons été assisté par **Mr Blanchard**,

secrétaire de l'ACEFA, dans la distribution des invitations aux exploitants d'environ, en lui appuyant en carburant de sa moto.

VI. DEROULEMENT DE LA REUNION PROPREMENT DITE

Avant toute chose, une courte prière a été dite par le président de l'ACEFA, à l'occasion de la circonstance, avant que le CA-PGDF-MND n'ait la parole pour remercier d'abord tout le monde qui a foulé sa présence et ensuite présenter les différents points inscrits à l'ordre du jour pour en obtenir la validation auprès de l'Assemblée. Après adoption par l'assemblée de l'ordre du jour, le CA-PGDF-MND a donné les instructions et les règles psychologiques à suivre lors de ces assises, tout en rappelant aux étatiques de participer comme « observateurs », sans prise de parole, ceci était pour l'antenne, une jurisprudence pour maintenir la confiance que ces acteurs ont envers le projet.

Hormis la partie introductive de la séance faite par le Coordinateur Provincial de l'Environnement à Intérim, beaucoup de temps a été consacré aux débats et échanges, afin de permettre à nos artisans de s'exprimer librement sur ce qui se passe en réalité.

Une question ci-après, posée par le CA-PGDF-MND a déclenché le débat à savoir :

« Qu'est ce qui a poussé à chacun de vous de devenir un Exploitant artisanal ? »

En rapport avec cette question, plusieurs raisons ont motivé les uns des autres à devenir exploitant artisanal, parmi lesquelles nous citons :

- La Déception des exploitants ;
- Le Chômage déguisé ;
- Le gagne-pain quotidien ;
- Concourir à un marché qui m'a été proposé et gagné ;
- Déception des Armateurs ;
- Un métier/don de famille ;
- Par Conseil d'amis qui ont vu clair dans cette aventure ;
- Dans les soucis de créer de l'emploi pour les jeunes ;
- Ect,

Beaucoup d'autres sous questions liées aux articles clés de l'AM 084/2016 ont suivies, pour les aider à comprendre le contenu de chaque article leur concernant.

Ces échanges et débat ont été conduits par le CA, avec l'approche « Questions-Réponses », assisté par IF et ADR, tournés sur la composante3, destinée à appuyer les activités artisanales, principalement sur la procédure d'obtention des permis de

coupe artisanale, de l'Agreement, les obligations des artisans (carnet de chantier, déclarations trimestrielles, respect des limites et des volumes, respect des engagements sociaux, etc...) mais aussi la lecture et explicitations des articles ci-dessous :

6,8,9,10,11,12,13,14,17,20,24,25,43,45,46,47,48,49,50,56,66,67,68,70,71,72,73,74,76,78, et 82 de l'Arrêté Ministériel 084/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016.

Concernant l'identification des participants, il s'agissait d'identifier ceux qui sont actifs dans la ville d'Inongo et ses environs, au travers la fiche d'identification élaborée par notre antenne, amendée et validée par AT Raphaël Barbiche

Partage de la documentation

A l'issue de la réunion, l'Arrêté Minist. 084/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 été distribué aux participants.

Après cet enrichissement, La Conseillère du Ministre Provincial a remercié le CA pour ses brillantes interventions et son approche méthodologique utilisée lors de la réunion, elle a placé un mot aux exploitants artisans en rapport avec le répertoire et la conformité de ces derniers vis-à-vis des obligations de l'Etat à travers le paiement fiscal, car personne ne peut exploiter la forêt sans être en règle avec la législation. A son avis, elle a demandé au projet d'aider l'Exécutif provincial dans la sensibilisation de ces acteurs, car pareilles rencontres n'ont jamais eues lieu dans ce secteur, tout en espérant que celle-ci ne soit pas la dernière réunion organisée de ce genre.

Dans cette même idéologie, les Représentants des différents services étatiques, comme promis par le CA, d'intervenir à la fin de la séance, ont à leur tour, donné conseils d'orientation aux exploitants artisans, de collaborer avec l'Etat, à travers ses services, afin de mieux sécuriser leur produits et les vendre sans tracasserie.

Enfin, une fiche d'identification, a été remise à chaque exploitant artisanal, à remplir à la maison et nous la déposer 3 jours plus tard. La liste de remboursement transport a clôturé la séance.

VII. RECOMMANDATIONS

Ci-dessous, les quelles que recommandations que les exploitants artisans ont formulé au projet notamment :

- Besoin de formations sur les techniques d'exploitation ;
- Formation technique en abatage directionnel ou contrôlé;
- Orientation sur le circuit d'exportation du bois ;
- Formation sur l'utilisation de scierie portative ;
- Appui à la recherche des Partenaire Technique et Financier ;
- Formation sur le respect des normes d'EIF ;
- Formation sur le calcul de cubage ;;
- Formation sur l'inventaire forestier et analyse d'un rapport technique;
- Formation en botanique ou en Identification des essences

- Vulgarisation réglementaire de l'exploitation artisanale.(voir textes légaux)
- Formation sur la valorisation des bois (voir DPVB-Kinshasa) ;
- Attente en appui financier et matériels

La réunion s'est clôturée à 15H 30' par le mot de remerciement de pasteur Marc, qui est le président provincial de l'ACEFA - MND, au programme et aux autorités étatiques présentes.

VIII. CONCLUSION

Cette réunion organisée le 01/03/2024 est a ouvert les portes au processus de conversion des artisans clandestins à prendre conscience d'œuvrer dans la légalité, sous l'accompagnement du projet.

Bien qu'elle soit la première rencontre de ce genre à être organisée dans la province de Maï-Ndombe, elle a attiré la confiance des artisans de bien collaborer avec le projet, afin de lever les blocages d'entrer dans la légalité et d'identifier ensemble les leviers susceptibles de rendre attractive la formalisation des opérateurs artisans.

Comme ces acteurs ont manifesté leur intérêt d'être accompagné par le projet, l'antenne-PGDF-MND, suggère à l'UGP de saisir cette volonté exprimée par ces derniers, afin que les objectifs de cette Composante3 soient atteints, surtout que nous sommes dans une province considérée « Pilote » pour cette composante.

L'équipe de mon antenne est disposée à développer plusieurs sous-activités de ladite Composante telles que décrites dans le document du projet, à travers des TDRs et ou des Feuilles de Routes pour certaines sous-activités de la place, et aussi, avec vision de les répercuter dans les 4 Territoires forestiers où l'exploitation artisanale est signaler (OSHWE, KUTU, KIRI et INONGO).

IX. DOCUMENTS ANNEXES

Doivent être annexés dans ce présent rapport, les documents ci-après :

- TDRs ;
- La Note Explicative et
- Le modèle d'Invitation utilisée
- Liste des présences

NB. Pour les autres annexes excepté la liste des présences, voir mes précédents mails.